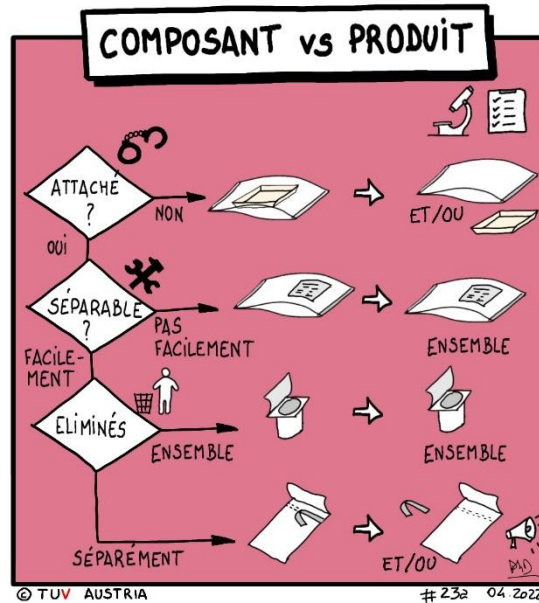


23 – séparément ou ensemble ?



“ Dans le cas d'un emballage formé de différents composants, dont certains sont compostables et d'autres non, l'emballage lui-même, dans son ensemble, n'est pas compostable. Cependant, si les composants peuvent être facilement séparés à la main avant d'être éliminés, les composants compostables peuvent être effectivement considérés et traités comme tels, une fois séparés des composants non compostables. ”

Les normes prévoient le cas où un emballage comporte plusieurs éléments. Cependant, le concept de "facilement séparable" peut être interprété de différentes manières.

Afin d'éliminer toute différence d'interprétation, le TÜV AUSTRIA a mis au point un arbre de décision permettant de déterminer si un produit doit être testé dans son ensemble ou si chaque composant doit être évalué séparément.

ATTACHÉ ?

Si les deux parties d'un emballage ne sont pas physiquement attachées, par exemple une barquette enveloppée dans un film, les deux composants doivent être évalués séparément. S'ils sont compostables, chaque composant doit répondre à tous les critères séparément. Et on peut accepter que l'un soit compostable et l'autre non, ils seront donc triés séparément (tout comme le papier, le plastique et le verre).

FACILEMENT SÉPARABLE ?

Nous nous sommes tous retrouvés un jour ou l'autre à essayer de décoller une étiquette.

Parfois, c'est facile, parfois ce n'est pas du tout le cas.

Pour éviter toute discussion, ce qui n'est pas destiné à être séparé est considéré comme inséparable. Un emballage comportant une étiquette sera donc testé dans son intégralité et l'ensemble emballage + étiquette, y compris l'adhésif, doit répondre aux critères dans sa globalité.

ÉLIMINÉS ENSEMBLE ?

Si les deux parties sont destinées à être séparées, la question est alors de savoir si elles seront éliminées simultanément ou non, comme le couvercle d'un pot de yaourt (qu'il reste partiellement attaché ou non) mais qui est dans la grande majorité des cas jeté avec le pot lui-même, après avoir consommé le yaourt.

OU SÉPARÉMENT ?

Dans certains cas cependant, les deux éléments, qui sont prévus pour être séparés, sont destinés par leur fonction à être jetés à des moments ou dans des lieux différents. Par exemple, les emballages refermables munis d'une bande de protection amovible ou les enveloppes munies d'une bande. Dans ce cas, les deux parties doivent être évaluées séparément.

Ici également, il est acceptable que - par exemple - l'emballage soit compostable et que la bande ne le soit pas. Mais dans ce cas, comme ils étaient attachés à l'origine, l'élément non compostable doit être clairement annoncé.